



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués en session ordinaire se sont réunis à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Geoffrey GUILLAUME, Maire de la Commune de MOIVRONS.

Etaient présents

Mesdames et Messieurs Rachelle CÉRUTTI, Yolande COLLET, Nicolas DUPRÉ, Philippe DUPRÉ, Léo DROUOT, Bruno ETIENNE, Jérémy GAUDRON, Geoffrey GUILLAUME, Christine GODEFROY, Dominique HENCK, Lilian HUMBERT, Michel MINETTE, Théo ROUSSEL, Jérôme SOT.

Absent excusé : Arnaud DARTELET

Monsieur Arnaud DARTELET donne pouvoir à Mr Léo DROUOT.

Madame Christine Godefroy été nommée secrétaire.

1°) N° D2020-49 PRÉSENTATION DE MODIFICATION DU BUDGET

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

La modification du budget :

La participation annuelle au SIS des Côtes de Moivrons s'effectue sur la base de 3 versements sur une année scolaire.

Lors de la mise en place du nouveau conseil, le second versement de l'année 2019 2020 à été rejeté par la trésorerie, en raison d'un manque de trésorerie.

De plus dû au manque important de trésorerie du SIS des Côtes de MOIVRONS, de dernier a mis en place une modification des participations, sans en informer la commune de MOIVRONS, passant de 3 versements sur l'année civile au lieu de 3 versements sur l'année scolaire.

De ce fait nous effectuons une modification au chapitre 65 permettant de régler le 3ème versement de 17 904.36€ comptant pour le dernier versement 2020.

En résumé la commune s'est retrouvée à payer les sommes de :

- 19 334.28 € 2ème versement 2019
- 19 334.28 € 3ème versement 2019
- 17 904.36 € 1^{er} versement 2020
- 17 904.36 € 2ème versement 2020
- 17 904.36 € 3ème versement 2020

Numéro article	Nomination article	Budget prévu 2020	Modification budget 2020	Transfert sur l'article 65548
<u>Chapitre 11</u>				
60 621	Combustible	+300	+100	-200
60 631	Fourniture entretien	+1000	+200	-800
60 632	Fourniture petit équipement	+1500	+600	-900
60 633	Fourniture voirie	+1000	+500	-500
60636	Vêtement de travail	+500	+100	-400
611	Contrat prestation	+500	+200	-300
61 31	Location immobilière	+6000	+300	-300
61 5221	Bâtiment public	+1000	+100	-900
61551	Matériel roulant	+2000	+500	-1500
61 558	Autre bien mobilier	+1000	+200	-800
61 54	Maintenance	+7500	+6000	-1500
6184	Versement organisme	+500	+100	-400
6227	Frais d'acte	+500	+100	-400
6232	Fête et cérémonie	+4500	+3200	-1300
6161	Frais d'affranchissement	+500	+200	-300
6288	Autres services ext	+600	+100	-500

TOTAL MODIFICATIONS CHAPITRE 11		+23 500	+12 500	-11 000
TOTAL MODIFICATIONS AFFECTES AU CHAPITRE 11		+67 160	+56 160	-11 000
<u>Chapitre 12</u>				
64 11	Personnelle titulaire	+40 500	+33 500	-7000

TOTAL MODIFICATIONS CHAPITRE12		+40 500	+33 500	-7000
TOTAL MODIFICATIONS AFFECTES AU CHAPITRE 12		+56 620	+49 620	-7000
<u>Chapitre 65</u>				
65 548	Autres contributions	+85 000	+103 000	+18 000
TOTAL MODIFICATIONS AFFECTES AU CHAPITRE 65		+115 963.01	+133 963.01	+18000
TOTAL DES DEPENSE REEL DE FONCTIONNEMENT 2020		+283 385.74	+283 385.74	

2°) ✂ N° D2020-50 ACHAT DE DEUX ISOLOIRS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

L'achat de 2 isoloirs à l'entreprise MEFRAN, afin de remplacer les isoloirs vétustes.

3°) ✂ N° D2020-51 CONVENTION SUEZ

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

La convention Suez arrive à terme le 31 décembre 2020.

Le Maire a effectué une demande écrite afin de reconduire la convention entre les 2 parties.

4°) N° D2020-52 COMMISSION JEUNE

Le conseil municipal, après avoir délibéré decide à l'unanimité :

La commission jeune va mettre en place pour le samedi 5 décembre une boîte aux lettres du Père Noël, pour permettre aux enfants de déposer leurs lettres.

La séance est levée à 22 heures.

📍 2 rue de la Côte - 54760 MOIVRONS

☎ : 03 83 31 83 75

✉ : moivrons.mairie@wanadoo.fr